PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Le 3 septembre 2024

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présents : La mairesse Louise Chamberland, les conseillères Jennifer Ouellet, Virginie St-Pierre-Gagné, Annick D'Amours, Chantal Boily et les conseillers Cédric Valois-Mercier, Benoit Harton

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoqué et signifié légalement suivant la Loi, le 28 août 2024 par la mairesse Louise Chamberland et tenue le 3 septembre 2024 à 19 h 30 à l'Édifice de la mairie. La réunion débute à 19 h 30.

Les membres présents à la séance à 19 h 30 et formant quorum, la mairesse Louise Chamberland déclare la séance ouverte.

Également présent : François Pelletier, directeur général adjoint

199.09.24

2. DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal, conformément à l'article 156 du CMQ ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal ;

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport de signification.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE déclarer que la séance extraordinaire sera tenue selon l'ordre du jour.

200.09.24

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et madame la mairesse, Louise Chamberland en fait la lecture :

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Embauche de monsieur Louis-Philippe Caron, directeur général, greffier-trésorier
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la proposition de l'ordre du jour ci-haut mentionné.

201.09.24 4. **EMBAUCHE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE-CARON, DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER- TRÉSORIER**

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Pacôme, de Rivière-Ouelle et de Saint-Denis-De La Bouteillerie, ont décidé de poursuivre leur collaboration intermunicipale ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Louis-Philippe Caron au poste de directeur général, greffier-trésorier ;

ATTENDU QUE les trois municipalités ont convenu de procéder chacune à l'embauche de monsieur Louis-Philippe Caron au poste de directeur général, greffier-trésorier ;

ATTENDU QUE monsieur Louis-Philippe Caron accepte d'occuper le poste de directeur général et greffier-trésorier partagé pour les municipalités de Saint-Pacôme, de Rivière-Ouelle et de Saint-Denis-De La Bouteillerie ;

IL EST PROPOSÉ par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Louis-Philippe Caron au poste de directeur général, greffier-trésorier à parts égales pour les trois municipalités de Saint-Pacôme, de Rivière-Ouelle et de Saint-Denis-De La Bouteillerie selon les conditions présentées au Conseil municipal.

QUE madame Louise Chamberland, mairesse soit autorisée à signer le contrat de travail de monsieur Louis-Philippe Caron.

QUE monsieur Louis-Philippe Caron soit autorisé à représenter la Municipalité de Saint-Pacôme et à signer tous les documents pertinents à ses nouvelles fonctions.

QUE monsieur Louis-Philippe Caron entre en poste comme directeur général, greffier-trésorier à compter du 9 septembre 2024.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

202.09.24 **6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE tous les items de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire soit levée à 19 h 36.

Louise Chamberland Mairesse	François Pelletier Directeur général adjoint

Je, Louise Chamberland, mairesse, atteste par la présente signature que cela équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions que contient le procès-verbal au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Louise Chamberland, mairesse